

1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD 1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE		2. EMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANCAIS	
3. VALABLE			
DU Jour Mois Année 10/11/2018		AU Jour Mois Année 31/12/2019 <small>(Ces deux dates comprises)</small>	
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur E001B06364		4. Code pays/Code assureur/Numéro F 967	69284537 E 0001
6. Catégorie du véhicule * C		7. Marque du véhicule HYSTER	

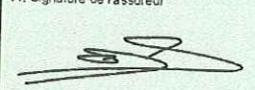
8. Validité territoriale
 Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobz.org).
 Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relative à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso

A	B	BG	CY	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH
AL	AND	CX	BIH	BY	HR	IL	MA	MD	MK	MNE	RO	SRB	TN	TR	UA														

(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.
 (2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan.
 (3) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule)

SARL S F A C S
3085 ROUTE DE MONTFALCON
CHEMIN DES MEUILLES
26350 MONTRIGAUD

10. Cette carte a été délivrée par :		11. Signature de l'assureur	
 MAAF Assurances SA Société anonyme au capital de 160 000 000 euros entièrement versé Entreprise régie par le Code des Assurances - RCS N° 542 073 580 - Code APE 6512 Z N° TVA Intracommunautaire : FR 38 542 073 580 Siège social : Chaban 79180 CHAURAY Adresse : Chauray 79036 NIORT Cedex 09 - Tél. 05 49 34 35 36 - maaf.fr			

* CATEGORIE DE VEHICULE (CODE) A. AUTOMOBILE B. MOTOCYCLE C. CAMION OU TRACTEUR D. CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE E. AUTOBUS OU AUTOCAR F. REMORQUE G. AUTRES
 Réf. 7506 (00) Reproduction Interdite Original



1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD 1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE		2. EMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANCAIS	
3. VALABLE			
DU Jour Mois Année 10/11/2018		AU Jour Mois Année 31/12/2019 <small>(Ces deux dates comprises)</small>	
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur BR-673-CX		4. Code pays/Code assureur/Numéro F 967	69284537 E 0002
6. Catégorie du véhicule * A		7. Marque du véhicule CITROEN	

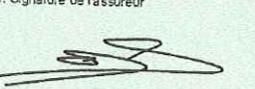
8. Validité territoriale
 Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobz.org).
 Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relative à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso

A	B	BG	CY	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH
AL	AND	CX	BIH	BY	HR	IL	MA	MD	MK	MNE	RO	SRB	TN	TR	UA														

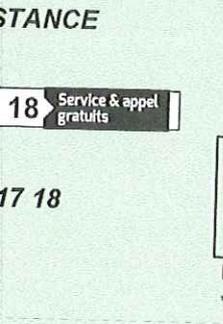
(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.
 (2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan.
 (3) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule)

SARL S F A C S
3085 ROUTE DE MONTFALCON
CHEMIN DES MEUILLES
26350 MONTRIGAUD

10. Cette carte a été délivrée par :		11. Signature de l'assureur	
 MAAF Assurances SA Société anonyme au capital de 160 000 000 euros entièrement versé Entreprise régie par le Code des Assurances - RCS N° 542 073 580 - Code APE 6512 Z N° TVA Intracommunautaire : FR 38 542 073 580 Siège social : Chaban 79180 CHAURAY Adresse : Chauray 79036 NIORT Cedex 09 - Tél. 05 49 34 35 36 - maaf.fr			

Renseignements utiles : Bris de glace 2011 souscrit - franchise : Non
 Réf. 7506 (00) Reproduction Interdite Original



1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD 1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE		2. EMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANCAIS	
3. VALABLE			
DU Jour Mois Année 10/11/2018		AU Jour Mois Année 31/12/2019 <small>(Ces deux dates comprises)</small>	
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur CX-269-NG		4. Code pays/Code assureur/Numéro F 967	69284537 E 0003
6. Catégorie du véhicule * A		7. Marque du véhicule RENAULT	

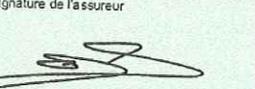
8. Validité territoriale
 Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobz.org).
 Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relative à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso

A	B	BG	CY	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH
AL	AND	CX	BIH	BY	HR	IL	MA	MD	MK	MNE	RO	SRB	TN	TR	UA														

(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.
 (2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan.
 (3) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule)

SARL S F A C S
3085 ROUTE DE MONTFALCON
CHEMIN DES MEUILLES
26350 MONTRIGAUD

10. Cette carte a été délivrée par :		11. Signature de l'assureur	
 MAAF Assurances SA Société anonyme au capital de 160 000 000 euros entièrement versé Entreprise régie par le Code des Assurances - RCS N° 542 073 580 - Code APE 6512 Z N° TVA Intracommunautaire : FR 38 542 073 580 Siège social : Chaban 79180 CHAURAY Adresse : Chauray 79036 NIORT Cedex 09 - Tél. 05 49 34 35 36 - maaf.fr			

Renseignements utiles : Bris de glace 2011 souscrit - franchise : Oui
 Réf. 7506 (00) Reproduction Interdite Original



00009627-0000-0007-33